

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025**

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/09
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La séance étant ouverte, Madame GUENARD adjointe à la vie associative expose au conseil municipal que,

Le budget subventions aux associations est de 45 000€ pour l'année 2025.

La commission « vie associative » s'est réunie le 15 janvier et le 13 mars 2025 afin d'examiner les dossiers de subventions reçus.

En pièce jointe, vous trouverez un tableau récapitulatif des demandes, et des sommes attribuées par la commission « vie associative ».

Le conseil municipal doit émettre son avis, et autoriser le versement de la subvention à chaque association.

Madame GUENARD rappelle que tout conseiller adhérent à une association sollicitant une subvention doit veiller à éviter tout conflit d'intérêt.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis des membres de la commission « vie associative » réunie le 15 janvier et le 13 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer les subventions suivantes, aux associations de Longueau représentées par leurs présidents :

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTES
ESCLAM BASKET BALL	5 000.00€	UNANIMITÉ
ESCL FOOT BALL	5 000.00€	UNANIMITÉ
ESCLAM GYMNASTIQUE	2 000.00€	25 POUR / 1 ABSTENTION
JUDO CLUB DE LONGUEAU	2 500.00€	UNANIMITÉ
PÊCHEURS CHEMINOTS DE LA RÉGION D'AMIENS	300.00€	UNANIMITÉ
ESCL PETANQUE	800.00€	UNANIMITÉ
ESCL TENNIS	2 800.00€	UNANIMITÉ
LAM VOLLEY BALL	5 000.00€	UNANIMITÉ
CLUB DE DANSE DE LONGUEAU	2 000.00€	25 POUR / 1 ABSTENTION
ARPRO & ROTONDE 80	300.00€	UNANIMITÉ
LES POILUS DE PICARDIE	1 000.00€	UNANIMITÉ
COMITE DE LONGUEAU DU SECOURS POPULAIRE	1 700.00€	UNANIMITÉ
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA SOMME	1 000.00€	UNANIMITÉ
COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU	13 267.00€	UNANIMITÉ
AMIENS PICARDIE RIDE	1 000.00€	UNANIMITÉ
ENTRAIN TOUJOURS	1 000.00€	UNANIMITÉ

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions et à intervenir à tout document.

Adopté à la majorité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX



Pascal DURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 26

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025
 Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.